

Podcast - Les politiques de cohésion en Bretagne

Lola Crespel, Elisa Dageville et Lila Rahamefy

La politique de cohésion, ou politique régionale, existe depuis la création de la Communauté économique européenne en 1957. Elle est dotée de **379 milliards d'euros pour la période 2021–2027**, ce qui représente un tiers du budget de l'Union Européenne. Elle a pour objectif de **réduire les inégalités entre les habitant.es, les collectivités et les Etats de l'Union européenne**. Pour ce faire, la politique de cohésion est composée de quatre fonds structurels, qui permettent de financer divers projets au niveau régional. Pour la période 2021–2027, la Région Bretagne est dotée de **484,8 millions d'euros**.

Historiquement, la Bretagne bénéficie depuis longtemps des fonds de la politique de cohésion, ce qui lui a permis **diverses mutations**. Par exemple, entre **1994 et 1999**, le Morbihan et le Finistère sont classés en zone de retard de développement. La région bénéficie alors de plus de fonds que la moyenne des régions européennes. En 2016, grâce aux fonds européens FEDER, la région peut ouvrir une **ligne grande vitesse Rennes-Paris**. La Bretagne se modernise donc à l'aide des fonds européens.

Pour en savoir plus sur la politique de cohésion et les fonds structurels européens, [cliquez ici](#) ! **

***Ajouter lien vers l'article du groupe correspondant.*